

PROGRAMME D'ASSURANCE DU BETTER COTTON

ÉCHELLE DE PERFORMANCE DU BETTER COTTON - PETITS PRODUCTEURS

APPLICABLE À COMPTER DE LA SAISON DE RÉCOLTE 2014

PETITS PRODUCTEURS	<i>Unité de producteurs au sein de laquelle les producteurs ne dépendent pas structurellement d'emplois salariés permanents. La taille des exploitations composant l'Unité de producteurs ne dépasse pas les 20 ha de coton. Les Petits producteurs sont organisés en Groupes d'apprentissage. L'auto-évaluation et l'octroi de la licence sont réalisés au niveau de l'Unité de producteurs.</i>
---------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

A – LES EXIGENCES MINIMALES

Afin de recevoir la licence pour vendre du Better Cotton, l'Unité de producteurs (UP) doit satisfaire, chaque année, à l'ensemble des exigences répertoriées ci-dessous :

1. Critères de production minimum
2. Critères de gestion
3. Soumission de rapports relatifs aux Indicateurs de résultats

1. Critères de production minimum de la BCI

Critère BCI N°	Principe de production de la BCI	Critères de production minimum
1.1	Protection des cultures	L'Unité de producteurs dispose d'un plan assorti d'un calendrier, adapté aux conditions locales et basé sur une analyse des écosystèmes agricoles, qui détaille les pratiques spécifiques pour mettre en œuvre les 5 principes de la Gestion Intégrée des Ravageurs (GIR).
1.1	Protection des cultures	Il n'y a aucun traitement calendaire ou aléatoire.
1.2	Protection des cultures	Seuls les pesticides qui sont : (i) enregistrés au niveau national et appropriés à la culture concernée, (ii) correctement étiquetés et décrits dans la langue du pays, sont utilisés.
1.3	Protection des cultures	Les pesticides répertoriés aux annexes A et B de la Convention de Stockholm ne sont pas utilisés.
1.4	Protection des cultures	Les pesticides sont préparés et appliqués par des personnes qui : (i) sont en bonne santé, (ii) sont compétentes et formées à leur utilisation, (iii) sont âgées de 18 ans et plus, (iv) ne sont pas enceintes et n'allaitent pas.
2.1	Eau	Les pratiques de gestion de l'eau sont adoptées en vue d'optimiser l'utilisation de cette dernière (critère applicable aussi bien au coton irrigué qu'au coton pluvial)
4.2	Habitat	L'utilisation et la conversion de terres pour cultiver le coton respectent la législation nationale en vigueur concernant l'utilisation des terres agricoles.
5.2	Qualité de la fibre	Le coton-graine est récolté, géré et stocké pour minimiser les risques de contamination et les dégâts.
6.1	Travail décent/Liberté	Les petits producteurs (y compris les fermiers, métayers et autres) ont le droit, sur une base volontaire, d'établir et de développer des organisations de défense

	d'association	de leurs intérêts.
6.3	Travail décent/Travail des enfants	L'UP dispose d'un plan assorti d'un calendrier pour la prévention et l'éradication progressive du travail des enfants, conformément à la Convention 138 de l'OIT.
6.3	Travail décent/Travail des enfants	Exceptionnellement, en ce qui concerne les petites exploitations familiales, les enfants dont l'âge est inférieur à l'âge minimum de travail dans leur pays peuvent participer aux travaux agricoles de l'exploitation familiale sous certaines conditions définies, conditions qui sont cumulatives : (i) Les enfants peuvent travailler sur de petites exploitations familiales si leur travail leur permet de poursuivre leur scolarité, (ii) Les tâches demandées ne doivent pas nuire à leur éducation, (iii) Les enfants ne doivent pas effectuer des tâches dangereuses pour eux en raison de leur âge, (iv) La supervision et l'apprentissage de leur travail doivent être effectués par un membre de la famille. (v) Les enfants ont reçu une formation adéquate.
6.4	Travail décent/ Pires formes de travail des enfants	Pour les travaux dangereux, l'âge minimum est fixé à 18 ans.
6.5	Travail décent/Travail forcé	Le travail est choisi librement : le travail forcé ou obligatoire, y compris la servitude pour dette et la traite des humains, est interdit.
6.6	Travail décent/Non-discrimination	L'UP dispose d'un plan assorti d'un calendrier afin d'améliorer la situation des groupes défavorisés.

2. Critères de gestion de la BCI

N°	Catégorie	Critères de gestion
M1	Formation des formateurs	Le Responsable de l'UP et les Facilitateurs de terrain sont formés par un formateur accrédité par la BCI et ont reçu des remises à niveaux ultérieures (selon les exigences de la BCI).
M2	Structure de l'UP	Les données relatives à l'UP (nom de l'Unité de producteurs, emplacement, nombre de producteurs (H/F), liste des Groupes d'apprentissage, nombre de travailleurs (H/F), production de coton-graine prévue, nom des usines d'égrenage, etc.) sont mises à jour tous les ans, au plus tard un mois après le semis.
M3	Plan d'amélioration continue	Un plan d'amélioration continue est disponible au niveau de l'UP, qui est révisé tous les ans par cette dernière.
M4	Travailleurs	L'UP dispose d'un protocole établi pour identifier les travailleurs (membres de la famille ou salariés) travaillant sur l'exploitation et les former à tous les aspects pertinents du Travail décent.

M5	Gestion des données	L'UP a recours à un système de recueil, de compilation et de présentation des données précises entre les producteurs et le Groupe d'apprentissage, le niveau GA et UP, et en direction de la BCI.
M6	Cahier pratique du producteur	L'UP a recours à un système garantissant que les producteurs puissent tenir un Cahier pratique du producteur et en tirent des enseignements.
M7	Examen et suivi	L'UP a recours à un système permettant d'examiner les avancées réalisées par rapport à son plan, afin de : (i) Évaluer le degré d'adoption, au niveau du Groupe d'apprentissage, des pratiques promues dans le programme de formation, (ii) Identifier et traiter les problèmes/risques liés à la mise en œuvre/non-respect, (iii) Planifier/Appliquer la mise en œuvre de mesures correctives découlant des activités de suivi.
M8	Supports de formation	Des supports de formation sont mis à disposition des facilitateurs et des producteurs afin de couvrir l'ensemble des Critères de production minimum.
M9	Registres de formation	Les données annuelles relatives au nombre de producteurs et de travailleurs formés dans l'UP par genre/sujet/méthodologie utilisée sont communiquées à la BCI.

3. Soumission de rapports annuels à la BCI sur les Indicateurs de résultats

N°	Indicateurs de résultats
R1	Quantité de pesticides appliquée par hectare selon le principe actif
R2	Quantité d'engrais utilisée par hectare selon le type d'engrais
R3	Quantité d'eau utilisée par hectare
R4	Rendement
R5	Existence d'un partenariat établi par ou au nom de l'Unité de producteurs avec des organisations locales crédibles, afin de traiter la question du travail des enfants, et notamment pour identifier et réduire les entraves à l'éducation formelle
R6	% de producteurs en mesure de distinguer de manière précise les formes acceptables de travail des enfants et le travail dangereux pour ces derniers
R7	Nombre de productrices et de travailleuses recevant une formation de la part de la BCI (en fonction du sujet de la formation)
R8	Profitabilité

B – LES EXIGENCES D'AMÉLIORATION

1. Protection des cultures

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P1	1.1 à 1.9	Meilleures pratiques	<p>Nombre de meilleures pratiques (validées localement) liées à la protection des cultures communiquées aux producteurs/personnes chargées d'appliquer les pesticides par le biais de supports de diffusion appropriés, disponibles en langue locale.</p> <p>() aucune () 1 () 2 () plus de 2</p>
P2	1.1	Adoption de la GIR	<p>Nombre estimé de producteurs adoptant les 5 principes de la GIR, conformément à la liste de pratiques dressée dans le plan assorti d'un calendrier, adapté aux conditions locales et basé sur une analyse des écosystèmes agricoles</p> <p>() quelques-uns () certains () la plupart () tous</p> <p>Une adoption à 100 % des 5 principes de la GIR devrait être obtenue d'ici :</p> <p>() déjà en place () 1 an () 2 ans () plus de 2 ans</p>
P3	1.5	Choix des pesticides	<p>Dans l'UP, l'utilisation de pesticides répertoriés dans les listes des Classes 1a et 1b de l'OMS et à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam est :</p> <p>() courante () limitée () nulle/interdite</p> <p>Si applicable, leur élimination progressive est prévue d'ici :</p> <p>() l'année prochaine () 2-3 ans () 3 ans ou plus</p>
P4	1.6	Utilisation d'EPI	<p>Nombre estimé d'exploitations où les pesticides sont préparés et appliqués par des personnes qui utilisent correctement l'équipement de protection et de sécurité approprié</p> <p>() aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes</p>
P5	1.7	Stockage, manipulation et nettoyage	<p>Nombre estimé d'exploitations disposant de sites de stockage et de nettoyage séparés et en lieu sûr</p> <p>() aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes</p>
P6	1.8	Application de pesticides	<p>Nombre estimé d'exploitations appliquant des pesticides dans des conditions météorologiques appropriées, selon les instructions fournies sur les étiquettes, avec du matériel approprié et entretenu régulièrement</p> <p>() aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes</p>
P7	1.9	Contenants de	<p>Nombre estimé d'exploitations jetant les contenants de pesticides en toute</p>

ÉCHELLE DE PERFORMANCE DU BETTER COTTON - PETITS
PRODUCTEURS - NOV 2013

		pesticides	sécurité <input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques-unes <input type="checkbox"/> certaines <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> toutes
--	--	------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Eau

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P8	2.1, 2.2	Meilleures pratiques	Nombre de meilleures pratiques (validées localement) liées à la gestion de l'eau communiquées aux producteurs par le biais de supports de diffusion appropriés disponibles en langue locale. () aucune () 1 () 2 () plus de 2
P9	2.2	Adoption	Nombre estimé d'exploitations adoptant les pratiques de gestion recommandées afin de garantir que l'extraction de l'eau ne nuit ni aux eaux souterraines ni aux plans d'eau, conformément au plan d'amélioration continue () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes

3. Sols

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P10	3.1, 3.2, 3.3	Meilleures pratiques	Nombre de meilleures pratiques (validées localement) liées à la gestion de la santé des sols communiquées aux producteurs par le biais de supports de diffusion appropriés, disponibles en langue locale. () aucune () 1 () 2 () plus de 2
P11	3.1	Adoption	Nombre estimé d'exploitations adoptant les pratiques de gestion des sols afin de maintenir et d'améliorer la structure et la fertilité des sols, conformément au plan d'amélioration continue () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes
P12	3.2	Adoption	Nombre estimé d'exploitations appliquant les nutriments en fonction des résultats des analyses pratiquées sur les sols () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes
P13	3.3	Adoption	Nombre estimé d'exploitations adoptant les pratiques de gestion des sols recommandées afin de minimiser l'érosion () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes () non applicable

4. Habitat

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P14	4.1	Meilleures pratiques	<p>Nombre de meilleures pratiques (validées localement) visant à améliorer la biodiversité de l'exploitation agricole et autour de celle-ci communiquées aux producteurs par le biais de supports de diffusion appropriés, disponibles en langue locale.</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> plus de 2</p>
P15	4.1	Adoption	<p>Nombre estimé d'exploitations adoptant les pratiques recommandées pour améliorer la biodiversité conformément au plan d'amélioration continue</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques-unes <input type="checkbox"/> certaines <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> toutes</p> <p>Une augmentation du nombre et de la diversité des espèces peut être démontrée</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>

5. Qualité de la fibre

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P16	5.1	Meilleures pratiques	<p>Nombre de meilleures pratiques (validées localement) visant à maximiser la qualité de la fibre communiquées aux producteurs par le biais de supports de diffusion appropriés, disponibles en langue locale</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> plus de 2</p>
P17	5.1	Adoption	<p>Nombre estimé d'exploitations adoptant les pratiques recommandées pour maximiser la qualité de la fibre conformément au plan d'amélioration continue</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques-unes <input type="checkbox"/> certaines <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> toutes</p>

6. Travail décent

N°	Critères de la BCI	Thème	Questions
P18	6.1 à 6.6	Alliance/Partenariat	<p>Nombre d'alliances/partenariats établis par l'Unité de producteurs avec des organisations locales en matière de Travail décent</p> <p><input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2</p>
P19	6.1 à 6.6	Information/sensibilisation	<p>Nombre d'activités d'information/sensibilisation en direction de groupes cibles spécifiques autres que des producteurs (tels que les femmes, les enfants, les travailleurs temporaires, les travailleurs migrants, les autorités locales, le corps enseignant, les personnes chargées d'appliquer les pesticides, les cueilleurs, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> plus de 2</p>
P20	6.1 à 6.6	Renforcement des capacités locales	<p>Nombre estimé de Groupes d'apprentissage comptant en leur sein une personne ou des groupes spécifiques pour promouvoir activement le Travail décent au sein de leurs communautés (ex. : comités sur le Travail décent, comités de surveillance du travail des enfants, groupes de pression locaux, producteur-phare, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> quelques-uns <input type="checkbox"/> certains <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> tous</p>
P21	6.2	Hygiène et sécurité	<p>Nombre estimé d'exploitations disposant d'installations d'eau potable et d'eau de lavage accessibles à tous à proximité du lieu de travail</p> <p><input type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> quelques-unes <input type="checkbox"/> certaines <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> toutes</p>
P22	6.3	Travail des enfants	<p>L'Unité de producteurs est en mesure de démontrer que :</p> <p>1. Des procédures sont en place afin de contrôler l'âge des travailleurs, comprenant la tenue de registres au niveau de l'exploitation agricole</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>2. Un code de conduite écrit/une politique en matière de travail des enfants est communiqué(e) aux producteurs/travailleurs afin d'expliquer clairement dans quelles circonstances les enfants peuvent et ne peuvent pas travailler et pourquoi</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>3. Nombre estimé d'enfants travailleurs ayant été dirigés avec succès vers le système scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> quelques-uns <input type="checkbox"/> certains <input type="checkbox"/> la plupart <input type="checkbox"/> tous <input type="checkbox"/> non applicable</p> <p>4. Nombre estimé de membres de la famille d'enfants travailleurs ayant bénéficié d'une source de revenus alternative (par le biais d'initiatives de</p>

			<p>partenariat locales)</p> <p>() aucun () quelques-uns () certains () la plupart () tous () non applicable</p> <p>5. Création de comités de protection de l'enfance/surveillance du travail des enfants</p> <p>() oui () non () non applicable</p> <p>6. Abolition complète du travail des enfants conformément à la Convention 138 de l'OIT</p> <p>() oui () non</p>
P23	6.6	Discrimination	<p>L'Unité de producteurs est en mesure de démontrer que :</p> <p>1. Un code de conduite écrit/une politique de non-discrimination a été communiqué(e) aux producteurs/travailleurs</p> <p>() oui () non</p> <p>2. Existence de facilitatrices pour réaliser des actions d'information/sensibilisation spécifiques à destination des productrices et travailleuses</p> <p>() oui () non</p> <p>3. Fréquence de l'accès des femmes aux formations</p> <p>() jamais () rarement () parfois () souvent () toujours</p> <p>4. Pouvez-vous confirmer l'inexistence de discrimination salariale liée au sexe ?</p> <p>() oui () non</p> <p>5. Pouvez-vous confirmer l'inexistence d'autres formes de discrimination (liée à l'âge, à l'origine ethnique, à la nationalité, à l'origine sociale, à la religion, etc.)</p> <p>() oui () non</p>

7. Organisations de producteurs

N°	Thème	Questions
----	-------	-----------

P24	Planification	L'Unité de producteurs dispose (ou fait partie) d'un programme visant à développer une organisation de producteurs efficace et/ou à renforcer celles existantes () oui () non
P25	Adoption	Nombre estimé d'exploitations de l'Unité de producteurs membres de l'organisation de producteurs () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes
P26	Adoption	Nombre estimé d'organisations de producteurs au sein desquelles des femmes occupent un poste à responsabilité (tels qu'un poste de décision, un poste au sein du conseil d'administration, etc.) () aucune () quelques-unes () certaines () la plupart () toutes
P27	Adoption	Nombre de services de base fournis par l'organisation de producteurs à ses membres (ex. : services de commercialisation, d'intrants, de vulgarisation, de stockage, de crédit, d'informations relatives au marché, de transformation, etc.) () aucun () 1 () 2 () 3 () plus de 3